# REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

### 2016/1896

Jardin partagé – Approbation et autorisation de signature de la convention d'occupation temporaire avec l'Association du centre social et culturel de Champvert, pour la mise à disposition d'un terrain avenue Barthélemy Buyer à Lyon 9e

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur**: Mme BESSON Dounia

# **SEANCE DU 14 MARS 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL: 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 MARS 2016

\_\_\_\_

**PRESIDENT**: M. COLLOMB Gérard **SECRETAIRE ELU**: Mme HAJRI Mina

PRESENTS: M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

## **ABSENTS NON EXCUSES:**

2016/1896 - JARDIN PARTAGE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE AVEC L'ASSOCIATION DU CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE CHAMPVERT, POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN AVENUE BARTHELEMY BUYER A LYON 9E (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le centre social et culturel de Champvert accompagne depuis plusieurs années un groupe d'habitants souhaitant créer un jardin partagé dans le quartier. L'initiative de jardinage a pu démarrer grâce à l'installation de bacs au sein du parc de Champvert juxtaposant le centre social.

En parallèle, le groupe d'habitants a poursuivi la recherche d'un terrain et la constitution d'un projet de jardin partagé sur un espace adapté et permettant de créer un lieu de jardinage collectif et de convivialité accessible à tous.

Afin de répondre à cette demande citoyenne et portée par le centre social et culturel de Champvert, la Ville de Lyon a retenu l'aménagement d'un jardin partagé au sein du parc situé en bordure de l'avenue Barthélémy Buyer et au sein duquel se situe la crèche de Champvert. Cet aménagement engagé début 2016 prévoit la création de petits espaces à jardiner, adaptés à des cultures potagères (apport de terre non polluée), clôturés et équipés de portillons, d'une cabane, d'un espace de compost.

L'aménagement retenu permet une déambulation des passants et riverains entre les espaces de jardins partagés, et d'accéder à un espace de piquenique en bordure du parc.

Il est donc proposé de mettre à disposition les espaces de jardins partagés conformément au plan joint à la convention jusqu'au 31 décembre 2018, représentant une superficie de 497 m² et une valeur locative annuelle de 1 988 €.

Vu ladite convention;

Vu l'avis du Conseil du 9<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

### **DELIBERE**

1. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association « Centre social et culturel de Champvert », concernant la mise à

disposition d'un terrain communal à titre gratuit situé 204 avenue Barthélémy Buyer à Lyon 9<sup>e</sup>, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

D. BESSON